Nations Unies S/PV.5672



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5672e séance

Mercredi 2 mai 2007, à 12 h 10
New York

Président :	M. Khalilzad	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Li Junhua
	Congo	M. Ikouebe
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo

07-32818 (F)

La séance est ouverte à 12 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mai, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Emyr Jones Parry, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'avril 2007. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Jones Parry pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Johan Verbeke, Représentant permanent de la Belgique et chef de la Mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo.

Je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et du Secrétariat qui ont pris part à la mission sur la question du Kosovo.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Verbeke, chef de la Mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo.

M. Verbeke (Belgique) (*parle en anglais*) : Selon la pratique établie, peu après le retour à New York d'une mission du Conseil de sécurité, son chef présente un exposé au Conseil. Mon exposé sera bref. Je ne vais pas donner une vue d'ensemble de toutes les réunions et des déplacements sur le terrain, mais je mettrai l'accent sur certain des points forts des visites de la Mission dans la région, et je ferai part de quelques observations préliminaires. Toutefois, avant de commencer, je tiens à remercier tous mes collègues pour leur coopération et pour le concours précieux qu'ils ont apporté à la mission. Je souhaite également signifier ma reconnaissance aux membres du Secrétariat qui nous ont accompagnés et dont le rôle a été crucial, tant pour les préparatifs que pour l'exécution de la mission.

Je voudrais tout d'abord rappeler en quoi consistait la mission. Comme les membres le savent, le Conseil de sécurité a décidé, sur la proposition de notre collègue russe, de mener une mission sur la question du Kosovo, laquelle était essentiellement une mission d'information. Comme son mandat l'indiquait, « À la lumière des informations que l'Envoyé spécial des Nations Unies lui a soumises récemment, le Conseil de sécurité a décidé de donner à ses membres la possibilité de s'informer de la situation sur le terrain »; l'objectif de la mission était de permettre « ainsi au Conseil d'avoir une compréhension approfondie de la situation politique, sociale et économique au Kosovo », et ce, grâce à un programme équilibré et global de réunions et de visites sur le terrain.

La mission a d'abord commencé par des réunions à Bruxelles, le mercredi 25 avril, avec le Secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer; l'Envoyé spécial de l'Union européenne chargé des pourparlers sur le statut, Stephan Lehne; et le Commissaire de l'Union européenne responsable de l'élargissement, Olli Rehn. Leurs messages étaient assez similaires. Ils considèrent que le statu quo ne peut plus durer; ils ont de grands espoirs et estiment que tout retard pris dans la détermination du statut du Kosovo pourrait compromettre la sécurité du Kosovo et de l'ensemble de la région. Ils ont également déclaré qu'ils appuyaient sans réserve les recommandations et la proposition de règlement de Ahtisaari. Il semble ressortir des exposés que l'Union européenne et l'OTAN sont prêtes à assumer leurs responsabilités dans le cadre du futur statut du Kosovo. Une planification est en cours, mais cette planification – ils ont tenu à le souligner – ne préjuge pas du résultat final du processus de détermination du statut futur. Pendant le déjeuner organisé par l'Union européenne à Pristina, nous avons eu des détails sur ce processus de planification. Enfin, les représentants des deux organisations ont souligné que la décision définitive sur le statut du Kosovo devait être approuvée par une résolution du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII.

À Belgrade, le jeudi 26 avril, les principaux interlocuteurs de la Mission – le Président Tadić, le Premier Ministre Koštunica, des membres de l'équipe de négociations, le Président du Centre de coordination pour le Kosovo, et presque tous les membres des comités directeurs des partis – ont rejeté avec force la proposition de règlement de la situation du Kosovo, ainsi que toute solution qui entraînerait une forme quelconque d'indépendance pour le Kosovo. Ils ont plutôt préconisé une autonomie substantielle du Kosovo au sein de la Serbie et sous surveillance internationale. Ils ont également demandé la poursuite des négociations. Un autre thème récurrent au cours de nos réunions à Belgrade a été que la résolution 1244 (1999) n'est pas intégralement mise en œuvre, en particulier pour ce qui est du retour des personnes déplacées. D'après les autorités de Belgrade, seules 2 à 5 % des personnes déplacées ont pu rentrer dans leurs foyers depuis 1999.

La question des retours a également été évoquée périodiquement pendant le séjour de la Mission au Kosovo. Les visites sur le terrain à Svinjare et à Brestovik en ont encore illustré la complexité. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer le nombre réduit de rapatriées : préoccupations vis-à-vis des questions de sécurité, mauvaise situation économique, manque d'accès à des services sociaux, ainsi que des obstacles procéduraux.

À Pristina, le vendredi 27 et le samedi 28 avril, la Mission a eu l'occasion de rencontrer un large éventail d'acteurs internationaux et locaux. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Rücker, a rappelé que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) avait accompli tout ce qui pouvait l'être. Elle avait mis en place les institutions provisoires d'administration autonome, les structures de l'état de droit et les institutions requises pour une économie de marché. Tout nouveau progrès, a déclaré le Représentant spécial, dépendait d'un règlement du statut du Kosovo.

C'est une évaluation de la situation qu'ont partagée les représentants de l'équipe d'unité du Kosovo, dont le Président Sejdiu et le Premier Ministre Çeku. Ils ont exprimé leur appui unanime à la proposition de règlement de la situation du Kosovo et à la recommandation sur le statut, et souligné leur attachement à une mise en œuvre intégrale de la proposition de règlement. Ils ont rappelé que le Kosovo était attaché à un État pluriethnique dont l'objectif était de s'intégrer dans les structures euroatlantiques. Les ministres du Gouvernement du Kosovo, les dirigeants de l'Assemblée et les dirigeants des communautés minoritaires ont exprimé un message similaire. Pour les représentants des Serbes du Kosovo, cependant, dont Mgr Artemije de l'Église orthodoxe serbe et les Serbes du Kosovo que nous avons rencontrés dans le secteur nord de Mitrovica, l'indépendance n'était manifestement pas une possibilité.

La mission s'est terminée par une rencontre avec l'Envoyé spécial Ahtisaari à Vienne, ce qui a permis aux membres de la Mission d'avoir un échange de vues informel sur divers aspects de la proposition de règlement.

Je voudrais, pour terminer, faire quelques observations provisoires.

Premièrement, je pense que la mission s'est montrée à la hauteur de ses attentes. Elle a effectivement donné à ses participants la possibilité de recueillir des informations de première main sur la situation qui prévaut au Kosovo. En conséquence, la réalité concrète de la question du Kosovo est devenue claire – plus qu'auparavant – au lieu de constituer un problème relativement abstrait.

Deuxièmement, la société du Kosovo panse encore les blessures résultant du conflit. Les communautés albanaises et serbes du Kosovo vivent dans une grande mesure de manière séparée. Il y a également des différences dans la manière dont les deux communautés envisagent l'avenir. Tandis que la communauté albanaise fait preuve d'optimisme, la communauté serbe éprouve plus d'appréhension à l'égard de ses perspectives d'avenir.

Troisièmement, l'engagement pris par les dirigeants politiques du Kosovo et leur volonté d'édifier un Kosovo multiethnique pour toutes ses communautés sont encourageants. La création de cette société multiethnique exigera toutefois des efforts considérables.

Quatrièmement, au cours des années, les institutions provisoires et la MINUK ont réalisé d'importants progrès dans l'application des normes pour le Kosovo, par exemple en établissant des institutions provisoires qui sont fonctionnelles et basées sur les principes de l'appropriation et de la responsabilité. Les institutions provisoires se sont engagées à poursuivre et à renforcer l'application des normes, notamment celles qui ont trait aux conditions de vie des communautés minoritaires du Kosovo.

Cinquièmement, en ce qui concerne la délicate question du retour des personnes déplacées, le nombre des retours s'inscrivant dans la durée continue d'être très faible. Même s'il existe des structures pour faciliter les retours, le manque de perspectives économiques, les difficultés associées à la liberté de circulation et les préoccupations en matière de sécurité ont été mentionnées comme étant les raisons expliquant le faible nombre de retours. Des divergences de vues existent sur la question de savoir si une définition du statut du Kosovo faciliterait ou entraverait le processus de retour.

Sixièmement, s'agissant du statut, les positions des parties sur la proposition de règlement de la question du Kosovo demeurent très éloignées. Tandis que les autorités de Belgrade et tous les interlocuteurs serbes restent fermement opposés à la proposition de règlement de la question du Kosovo et rejettent toute solution qui entraînerait une forme quelconque d'indépendance, les représentants albanais ont manifesté leur appui clair et sans équivoque à la proposition de règlement de la question du Kosovo et à la recommandation concernant le statut futur du Kosovo. La population albanaise majoritaire espère vivement que l'on trouvera rapidement une solution à la question du statut futur du Kosovo.

Enfin, la mission note, comme de nombreuses personnes l'ont souligné, qu'il importe d'encourager une perspective européenne pour la région, y compris le Kosovo. Ces perspectives européennes peuvent donner une orientation au développement politique et économique à venir et contribuer ainsi à consolider la stabilité au Kosovo et, par extension, dans toute la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil de sécurité, je voudrais remercier l'Ambassadeur Verbeke de la manière avisée dont il a dirigé la mission et de son exposé.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. La prochaine séance consacrée à l'examen du rapport écrit de la mission sera fixée à l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 12 h 25.